

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violation des droits des enfants roms : L'État cité à comparaître

Les incessants dénis de droits et les discriminations envers les enfants roms dont sont témoins nombre d'organisations associatives et syndicales constituent des violations graves et répétées des législations internationales et nationales qui engagent pourtant la France.

Un tribunal d'opinion s'est constitué pour dénoncer ces discriminations et alerter l'opinion publique sur les conséquences humaines inacceptables des politiques actuelles envers les Roms ou personnes considérées comme tels.

Samedi 27 juin 2015

de 9h à 17h30

se tiendra l'audience publique de ce tribunal

Université de Saint-Denis - Paris VIII

amphi X, bâtiment L

face au métro Saint-Denis-Université

La Cour sera composée de :

- **Simone Gaboriau**, présidente
- **Bernard de Vos** et **Adam Weiss**, assesseurs

Didier Liger représentera le ministère public

Maître Henri Leclerc sera l'avocat des parties civiles

L'État et les collectivités territoriales seront défendus par **Maître Julie Bonnier**

Cette audience sera l'occasion d'entendre des témoignages d'enfants, de parents, de citoyens et citoyennes qui les accompagnent, d'experts et de professionnels qui travaillent auprès d'eux.

Contacts presse :

Claudia Charles – Gisti (01 43 14 84 83)

Manon Fillonneau – Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (06 68 43 15 15)

Patrick Henriot – Syndicat de la Magistrature (06 98 87 74 78)

Laurent Ott – Intermèdes Robinson (06 61 48 21 98)